



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 74594

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la gestion des déchets nucléaires. En effet, actuellement, ces déchets sont enfouis dans des centres de stockage, ce qui suscite l'inquiétude de nos concitoyens face aux incertitudes de cette méthode et à ses dangers potentiels dans les années ou les siècles à venir. Or il semblerait qu'il existe un système de neutralisation des corps radioactifs mis au point par des laboratoires scientifiques. Certes, ce procédé semble être particulièrement coûteux, mais cette gestion de déchets radioactifs neutralisés permettrait néanmoins de mieux protéger notre environnement et les droits des générations futures. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment à ce sujet ainsi que l'état d'avancement de ces travaux scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74594

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1619